



COMMUNE DE MEGEVETTE
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 09 DECEMBRE 2021

AFFICHÉ le 15/12/2021 - N° D'ORDRE : 49/2021

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 30 novembre 2021.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, CONTAT Jean-Noël, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, FAVRE HUGUENOT Rachel, GRANGER COESNON Aurélie, LEJEUNE Magali, MICHELENA Yves, MOLLIAT Jean- Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS EXCUSES : FAVRAT Mathilde a donné pouvoir à FAVRE HUGUENOT Rachel - Chantal BEL a donné pouvoir à Max MEYNET-CORDONNIER.

ABSENTS : GAMBARINI Julien

SECRETAIRE DE SEANCE : PASQUIER Suzy

ORDRE DU JOUR

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2. PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE
3. COMPTABILITE : DEPENSE D'INVESTISSEMENTS 2021 – CREDITS AUTORISES
4. DEMANDE DE SUBVENTION :
 - A) Collège Gaspard Monge pour voyage linguistique à Bilbao
 - B) Conseil départemental de la Haute-Savoie Schéma des Espaces Naturels Sensibles : Unités pastorales du Secteur de la Pointe de Miribel – « Voirie pastorale »
5. DEVIS
6. URBANISME
7. DIVERS

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

PASQUIER Suzy a été désigné comme secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 NOVEMBRE 2021

Aucune remarque. Le compte-rendu est approuvé.

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- ESPACE PAPETERIE : fournitures administratives d'un montant de 70.12 € ;
- MONDIAL TISSUS : Fourniture de linge de lit pour les Gites d'un montant de 2 845.57 € TTC ;
- GEDIMAT Vallier : Placard rénovation d'un appartement au Presbytère d'un montant de 243.36 € TTC ;
- CRYSTAL Hygiène : Produits de nettoyage d'un montant de 390.32 € TTC ;
- OFFICE DU TOURISME DU LEMAN : Participation pour la gestion de la Taxe de Séjour d'un montant de 180.00 € TTC.

2. PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE

N° D54_2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la raison de la modification du tableau des emplois :

- Recrutement d'un adjoint administratif suite à mutation, délibération n° D52_2021 du 18/11/2021 création de poste d'adjoint administratif et fermeture du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

DECIDE de modifier comme suite le tableau des effectifs :

GRADES	TEMPS DE TRAVAIL	EMPLOI POURVU OU VACANT
Adjoint administratif (fonction de secrétaire de mairie)	35/35 ^{ème}	POURVU
Adjoint Administratif (agent de gestion administrative)	28/35 ^{ème}	POURVU
Adjoint Technique (pour le ménage des bâtiments)	16/35 ^{ème}	POURVU
Adjoint Technique pour des besoins saisonniers (services techniques)	à l'heure	VACANT
Adjoint Technique (services techniques)	35/35 ^{ème}	POURVU
Adjoint Technique (services techniques)	35/35 ^{ème}	POURVU
Adjoint Technique (périscolaire, cantine et ménage des bâtiments)	31,83/35 ^{ème} <i>annualisé.</i>	POURVU
A.T.S.E.M principal de 1 ^{ère} classe	28,61/35 ^{ème} <i>annualisé</i>	POURVU
Adjoint d'animation (périscolaire, cantine, gestion des gîtes et ménage des bâtiments)	27,48/35 ^{ème} <i>annualisé</i>	POURVU

3. COMPTABILITE : DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 – CREDITS AUTORISES

N° D55_2021

Monsieur le Maire :

Explique au conseil que certaines dépenses doivent être mandatées avant le vote du budget primitif 2022.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de la commune dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement des budgets de l'exercice 2021, à savoir :

BUDGET GENERAL :

- Chapitre 21 : 462 090,00 €/4 = 115 522,50 €
- Chapitre 23 : 40 000,00 €/4 = 10 000,00 €

4. DEMANDE DE SUBVENTION :

A°) SUBVENTION COLLEGE DE ST-JEOIRE – SEJOUR LINGUISTIQUE A BILBAO DU 07 AU 11 FEVRIER 2022

N° D57_2021

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une demande de subvention du Collège Gaspard MONGE de St-Jeoire, demandant un soutien financier dans le cadre d'un séjour linguistique à Bilbao pour les élèves de 3^{ème} qui se déroulera du 07 au 11 février 2022.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 200.00 € au Collège de St-Jeoire à cet effet,
- charge Monsieur le Maire de procéder à son mandatement.

B°) CONVENTION DE CONSEIL A MEMBRE DE LA SOCIETE D'ÉCONOMIE ALPESTRE UNITES PASTORALES DU SECTEUR DE LA POINTE DE MIRIBEL - « VOIRIE PASTORALE »

N° D57_2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection et d'amélioration de la piste du Haut Ferron afin d'assurer une desserte de qualité aux alpages du Secteur de la Pointe de Miribel. Il est exposé au Conseil Municipal que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle la Commune adhère. Il est proposé au Conseil Municipal de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

885,00 € pour un montant estimé de 31 921,00 euros Hors Taxes de travaux

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

- Demande l'appui de la Société d'Économie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation des travaux prévus sur le secteur de la Pointe de Miribel.
- Approuve le montant de la contribution proposée à 885,00 euros net de Taxes pour ce programme de travaux.
- Demande à Monsieur le Maire d'inscrire les sommes correspondantes au budget.
- Accepte la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention et veiller à son exécution.

C) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE
CONTRAT DE TERRITOIRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES
UNITES PASTORALES DU SECTEUR DE LA POINTE DE MIRIBEL - « VOIRIE PASTORALE »

N° D58_2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection et d'amélioration de la Route de Miribel afin d'assurer une desserte de qualité aux alpages du Secteur de la Pointe de Miribel. Il est prévu la mise en place de renvois d'eau, le reprofilage de la plateforme et la mise en place d'un radier béton, la mise en place de buses ainsi que des enrochements sur les abords.

Le coût total de cet investissement est estimé à **32 806,00 euros hors taxes, assistance comprise**. Monsieur le Maire rappelle que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, dans le cadre du nouveau Schéma des Espaces Naturels Sensibles.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- | | |
|---|--------------------|
| • Subvention Conseil Départemental de la Haute Savoie sollicitée | 19 683,60 € |
| • Autofinancement restant à la charge de la Commune | 13 122,40 € |

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire de réalisation de travaux sur les alpages du Secteur de la Pointe de Miribel dont le coût total de l'opération s'élève à 32 806,00€ H.T,
- Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible,
- S'engage à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie,
- S'engage à apporter l'autofinancement complémentaire à la réalisation de ces travaux,
- S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans la convention financière annexée au Contrat départemental pour un Espace Naturel Sensible.
- S'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant 30 ans
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer ces décisions, signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

5. DEVIS

Devis de travaux Electricité : déplacement de la borne endommagée entre l'école et les gîtes d'un montant de 2 266.09 € TTC - approuvé

6. URBANISME

N° de dossier	Déposé le	Demandeur	Terrain	Commentaires	Accordé le	Refusé le
PC 07417421C0015	20/11/21	GEVAUX François	C 2359 C 65 Route de la place	Construction d'un local artisanal		
DP07417421C0014	30/10/21	MAURE Jacqueline	C336 Les Mouilles du Nant	Extension d'un hangar à foin	23/11/21	
PC07417421C0011	08/10/21	DESWAEME Thierry	D1446 – D3119 759 route de la vallée du risse	Construction garage et extension au-dessus de celui-ci	24/11/21	
DIA2021-019	19/08/21	Vente BOCQUET / CHEVALLIER - CAMBERNON	D2587 – D3201 57 Route de la Vallée du Risse	VENTE MAISON	PAS DE PREEMPTION	
PC07417421C0014	05/11/21	ROURE Clément - TOURNON Adèle	D1998 Route de Lémy Le crêt rouge	Construction d'une habitation		29/11/21
PC07417421C0013	02/11/21	M. GUFFROY Geoffroy	C209 – C210 Les Fornets Derrière	Extension d'une remise existante transformée en habitation	Demande de pièces complémentaires le 01/12/21	

7. DIVERS

- La Bray : fin de chantier prévue au printemps avec panneaux et barrière pour régler la circulation.
- Vente de l'Unimog de la commune, trois propositions d'achats ont été faites, la meilleure offre sera étudiée selon les frais à venir sur le véhicule.
- Coupe de bois parcelle S de 450 m3 vendu à l'entreprise MONNET Et parcelle GH de 242 m3 à l'entreprise DUCRET
- Départ du Garde-Forestier. Madame Caroline NUGNOT a été nommée pour lui succéder, début Mars 2022.
- Remerciements à l'équipe du Téléthon, grâce à leur participation environ 740 € de bénéfice ont été récoltés
- Ski de fond :
Validation du SDIS pour la poursuite du ski de fond scolaire sur la commune : Date en janvier pour la formation du PSC1 avec participation de 60 € par personne.
- Formation d'une commission municipale de sécurité
- Commission culture : 2 Panneaux « Territoire de Lecture » suivie du logo Idélire pour promouvoir la lecture sur le territoire intercommunal, fournis par la CC4R.

Séance levée à 21 heures 30

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE LE 20 JANVIER A 19H30